

Lettres de
S. Bern-
nard.

La quarante-neuvième & la cinquantième sont écrites au Pape Honoré II. au nom des Abbez de Cîteaux, de Pontigni & de Clairvaux en faveur de l'Archevêque de Sens persécuté par le Roi Louis le Gros. Ils prient fa Sainteté de permettre à cet Archevêque d'avoir recours au S. Siege, & de lui rendre justice.

Dans la cinquante & unième il recommande la même affaire à Haimeric Chancelier de l'Eglise de Rome.

Dans la cinquante deuxième adressée au même, il lui mande que l'Evêque de Chartres a eu raison de ne pas entreprendre le voiage de la Terre sainte, & le prie une seconde fois de faire en sorte que le Pape ne le charge d'aucune affaire.

Les deux suivantes sont des Lettres de recommandation adressées au même Haimeric. Ces six Lettres ont été écrites vers l'an 1127.

Dans la cinquante-cinquième adressée à Geoffroy Evêque de Chartres; il prie cet Evêque de recevoir un Moine reclus qui se repentait d'avoir quitté sa cellule.

Dans la cinquante-sixième il mande à ce même Evêque, qu'il ne sçait pas si Norbert fera le voiage de Jerusalem. Il témoigne qu'il n'est pas de l'avis de ce Saint homme qui assûroit que l'Ante rechrift viendrait certainement avant la fin de son Siècle; & qu'il ne mourroit point qu'il n'eût vu une persécution generale dans toute l'Eglise. Il recommande encore à l'Evêque de Chartres l'affaire de Humbert.

Dans la cinquante-septième adressée à ce même Evêque, il dit que le vœu qu'un homme avoit fait d'aller à Jerusalem, ne doit pas l'empêcher d'être reçu à faire un vœu plus excellent; parce que le vœu d'un moindre bien n'empêche pas qu'on ne fasse vœu d'un plus grand.

Dans la cinquante-huitième écrite à Ebale Evêque de Châlons; il lui recommande de mettre pour Prieur dans la maison des Chanoines Reguliers de sa Ville, celui que ces Chanoines avoient choisi, qui étoit un homme tres-Religieux, & si cela ne se peut, de leur en donner un autre qui aime la regularité & l'ordre, & non pas une personne telle qu'ils souhaittent, qui favorise leurs relâchemens.

Dans la cinquante-neuvième il conseille à Guilencus Evêque de Langres, de ceder à l'Eglise de Saint Etienne de Dijon, quelques biens vacans par la mort de l'Archidiacre Garnier.

Dans la soixantième adressée à ce même Evêque il lui recommande l'Eglise de Molesme.

Par la soixante & unième il renvoie à Ricuin Evêque de Toul, un penitent qu'il lui avoit adres-

se, parce qu'il n'avoit coûtume d'imposer de penitence qu'à ceux qui étoient sous fa confession. Duite: car, dit-il, ne seroit-ce pas une temerité à nous d'entreprendre de traiter des affaires des Evêques, nous qui nous adressons à eux dans les affaires difficiles qui arrivent parmi nous. Ricuin est mort en 1128. Ainsi cette Lettre précède cette année.

Dans la soixante & deuxième il prie Henri Evêque de Verdun, de recevoir une penitente qu'il lui adresse.

Dans la soixante & troisième il mande à cet Evêque qu'il n'a jamais rien dit contre lui. Cet Henri est celui à qui Saint Bernard persuada de quitter son Evêché, & dont il est parlé dans la Lettre 48.

La soixante & quatrième est adressée à Alexandre Evêque de Lincoln, auquel il demande son consentement, qu'un de ses Clercs nommé Philippe qui étoit parti dans le dessein d'aller à Jerusalem, demeure Religieux à Clairvaux: & il le prie de faire payer les dettes de cet homme des revenus de sa priebende.

Dans la soixante & cinquième écrite à Alvisé Abt d'Anchin en Flandres, il le loué de la douleur qu'il a témoignée de la mort d'un de ses Religieux nommé Goduin qui s'étoit retiré à Clairvaux, & s'excuse de ce qu'il l'avoit reçu.

Dans la soixante & sixième il prie Geoffroi Abt de Saint Medard de Soissons de faire fa paix avec Alvisé.

Dans la soixante & septième, il s'excuse envers les Moines de S. Germer de Flay, de ce qu'il a reçu un de leurs Religieux: il leur dit qu'il n'avoit eu jusqu'à présent aucune connoissance de leur Monastere; que ce Moine étoit venu trouver après avoir passé sept mois seul dans un Hermitage; qu'il avoit refusé plusieurs fois de le recevoir. Que lui aiant demandé pourquoi il ne vouloit pas retourner à son Monastere, il lui avoit fait réponse que son Abbé ne le vouloit pas avoir en qualité de Moine, mais le faisoit servir de Medecin; qu'enfin pressé par ses instantes prieres il l'avoit reçu; que comme il ne l'avoit point obligé d'entrer dans son Monastere, il ne l'obligeroit pas aussi d'en sortir, & que quand il en sortiroit, il ne retourneroit pas dans le leur, mais qu'il s'en iroit encore plus loin.

Ces Moines n'ayant pas été contents de cette réponse, & ayant écrit à Saint Bernard qu'il n'avoit pas eu droit de recevoir un de leurs Religieux qu'ils avoient excommunié, il leur répond par la Lettre suivante qu'ils ne l'ont excommunié que depuis qu'il l'a reçu; & confirme les raisons qu'il avoit alléguées dans la Lettre précédente: y ajoûtant que puisqu'ils accusoient ce Religieux d'être un vagabond qui ne pouvoit demeurer